

**PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00**

**AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE n°3**

**Maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation du projet  
de la ligne de bus en site propre dénommée « T Zen 5 - Vallée de la Seine »  
sur le territoire des communes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine**

Par arrêté préfectoral n°2024/01561 du 14 mai 2024 a été prescrite l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> enquête parcellaire complémentaire relative à la maîtrise foncière des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de la ligne de bus en site propre dénommée « T Zen 5 Vallée de la Seine » sur le territoire des communes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

Cette enquête se déroulera du **lundi 17 juin au mardi 2 juillet 2024 inclus**, pendant 16 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Monsieur Claude POUHEY, ingénieur général en retraite, exercera les fonctions de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition de toute personne intéressée par le projet pour recevoir ses observations écrites et orales lors des permanences prévues :

**à la mairie Choisy-le-Roi** - au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville - salle de réunion située Place Gabriel Péri – 94 600 CHOISY-LE-ROI, à la date et horaires suivants :

- lundi 17 juin 2024 de 14h00 à 17h00

**à la mairie de Vitry-sur-Seine** - 2 avenue Youri Gagarine – salle 3 – 94 400 VITRY-SUR-SEINE, à la date et horaires suivants :

- mardi 2 juillet 2024 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête parcellaire complémentaire, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- **à la mairie de Choisy-le-Roi** - service Urbanisme au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de ville situé place Gabriel Péri 94 600 CHOISY-LE-ROI, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **à la mairie d'Ivry-sur-Seine** - dans l'espace du pré-accueil situé Esplanade Georges Marrane - 94 200 IVRY-SUR-SEINE, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **à la mairie de Vitry-sur-Seine** - service foncier – bureau 12 situé 2 avenue Youri Gagarine – 94 400 VITRY-SUR-SEINE, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne :**  
<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>
- **sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne, siège de l'enquête** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3<sup>e</sup> étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : [pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr)

Le public pourra formuler ses observations :

- **Sur les registres d'enquête** (établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les maires des communes concernées) prévus à cet effet :
  - **à la mairie de Choisy-le-Roi**, service Urbanisme au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de ville situé place Gabriel Péri 94 600 CHOISY-LE-ROI, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
  - **à la mairie d'Ivry-sur-Seine**, dans l'espace du pré-accueil situé Esplanade Georges Marrane - 94 200 IVRY-SUR-SEINE, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
  - **à la mairie de Vitry-sur-Seine**, service foncier – bureau 12 situé 2 avenue Youri Gagarine – 94 400 VITRY-SUR-SEINE, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services ;
- **par correspondance, au siège de l'enquête**, à l'attention de Monsieur Claude POUHEY, commissaire enquêteur ;
- **ou par voie électronique** : [pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr)

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE MERCREDI 3 JUILLET 2024**